

### **30 - Transfert du Monument aux Morts de la guerre 1914-1918 et réaménagement du parc urbain des Glacis - Concours de maîtrise d'œuvre - Attribution du marché**

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Par délibération en date du 9 novembre 2010, l'assemblée délibérante a décidé d'engager l'opération de transfert du Monument aux Morts de la première guerre mondiale et le réaménagement du parc des Glacis chargé de l'accueillir et de mettre en scène sa recomposition. Elle a, pour cela, autorisé le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre ouverte à des équipes dotées des compétences d'architecte / paysagiste, d'artiste plasticien et de bureau d'étude technique (BET).

Le jury du concours de maîtrise d'œuvre s'est réuni le mardi 3 janvier 2011 pour examiner les candidatures de 13 équipes dont les quatre équipes suivantes ont été admises à concourir :

- VILLES et PAYSAGES - Christian LAPIE - EGIS Aménagement
- Julie BLIN - Marlène MORIS - INGEROP
- FAUBOURG 2/3/4 - Ousmane SOW - SBE Ingénierie
- BIG BANG - Véronique ROGER - BREA.

La réception des projets des quatre équipes de maîtrise d'œuvre s'est déroulée dans le respect du délai imparti dont la limite était fixée au 13 mai 2011.

Le travail de la commission technique s'est déroulé du 17 au 25 mai 2011.

Le jury de concours s'est réuni pour la seconde fois le mardi 31 mai 2011. Il a procédé à l'analyse des quatre projets anonymes remis par les concurrents et a pris connaissance du contenu de l'analyse de la commission technique. Il a rendu un avis sur les prestations et a établi un classement motivé. A l'issue de la signature du procès-verbal par tous les membres du jury, l'anonymat a pu être levé.

Le jury, conformément aux termes de la délibération du 9 novembre 2010, propose d'attribuer aux quatre équipes une indemnité de 7 000 € HT pour le travail d'esquisse fourni à ce stade du concours. Conformément aux dispositions de l'article 74 du Code des Marchés Publics, «la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tient compte de la prime reçue pour sa participation au concours par le candidat attributaire».

Au vu de l'avis du jury et de l'expression très nette de sa préférence pour le projet classé numéro un, le pouvoir adjudicateur désigne l'équipe FAUBOURG 2/3/4 - Ousmane SOW - SBE ingénierie lauréate du concours.

Au terme de la négociation conduite par le représentant du pouvoir adjudicateur, il est proposé au Conseil Municipal de retenir cette équipe de maîtrise d'œuvre dont FAUBOURG 2/3/4 est le mandataire.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux nécessaires à l'opération est fixée à 750 000 € HT.

Le contrat de maîtrise d'œuvre s'établit à un montant global de 110 562,50 € HT. Il comprend les missions suivantes : AVP + PRO + ACT + EXE + VISA + DET + OPC + AOR.

#### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre FAUBOURG 2/3/4 - Ousmane SOW - SBE ingénierie dont FAUBOURG 2/3/4 est le mandataire ;

- allouer à chacune des équipes concurrentes une indemnité de 7 000 € HT, conformément aux termes de la délibération du 9 novembre 2010 autorisant l'engagement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre ;

- autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe FAUBOURG 2/3/4 - Ousmane SOW - SBE ingénierie dont FAUBOURG 2/3/4 est le mandataire ainsi que le (ou les) avenants permettant l'exécution complète de la mission, dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2010 et suivants et sous réserve, le cas échéant, de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

**«M. LE MAIRE :** Jacqueline n'est pas là, mais je voudrais la remercier car elle s'est beaucoup investie dans ce dossier. C'est un dossier délicat que le déplacement d'un Monument aux Morts ; ce n'est pas facile car il y a beaucoup de souvenirs qui sont attachés à cela. Je sais que c'est un peu une habitude quelquefois de sourire quand on parle des anciens combattants. Je ne dis pas que c'est le cas ici, je parle d'un point de vue général. Je ne partage pas cet avis ; les anciens combattants ont droit à tout notre respect et à toute notre considération. Je rappelle souvent les propos de mon père qui me disait que lorsqu'on l'avait appelé pour partir à la guerre en 39, il n'avait pas envie d'y aller mais il n'avait pas eu le choix et je peux vous dire que pour lui par exemple et ses amis, le Monument aux Morts, les cérémonies patriotiques c'est quelque chose qui comptait énormément. Quand les jeunes de presque mon âge sont partis en Algérie pour cette guerre qu'on n'aurait jamais dû mener, je peux vous dire qu'ils n'y partaient pas la fleur au fusil et ils n'y partaient pas volontairement. Il ne faut jamais confondre ceux qui ont pris les décisions d'entrer dans ces conflits et ceux que l'on a contraint et forcé à partir lorsqu'ils n'avaient que 17 - 18 - 19 ou 20 ans. C'est pour cela que je n'aime pas, et je ne l'entends pas ici, mais je n'aime pas quand on se moque, quand on ricane par rapport aux affaires d'anciens combattants, c'est respectable. C'est pour cela que j'ai suivi avec beaucoup d'attention ce dossier du déplacement du Monument aux Morts, Jacqueline PANIER a bien travaillé avec nos services, le service Urbanisme a aussi regardé avec Michel comment on pouvait organiser tout cela de façon à ce que ça reste un lieu de mémoire.

Vous savez qu'on doit déplacer le Monument aux Morts pour trois raisons. La première c'est qu'il est vétuste. C'était de la pierre gélive, elle se délite et des morceaux menacent de tomber, ça peut même être dangereux, il n'y a qu'à regarder par exemple l'état des escaliers, donc il fallait de toute façon le rénover. La deuxième raison tient à la gare Viotte. J'étais encore hier à Paris à Gares & Connexions à ce sujet. Nous vous présenterons avec Michel LOYAT, Jean-Claude ROY et Nicole WEINMAN, à l'automne le projet de la nouvelle gare Viotte qui sera une gare digne d'une Préfecture dans laquelle beaucoup de changements auront lieu, avec une esplanade qui rendra une grande lisibilité sur la ville et dans ce projet de gare Viotte est inclus le déplacement du Monument aux Morts. La troisième raison, c'est le tramway parce que la station de tramway est à peu près à la place du Monument aux Morts. Il y avait donc trois raisons pour déplacer cet édifice.

Les services ont recherché des lieux d'implantation qu'ils ont proposés en Municipalité. Nous avons retenu pour ce lieu qui sera un lieu de mémoire l'emplacement qui est près de ce que l'on appelle le Monument aux Français d'Outre Mer réalisé par Georges OUDOT. Les contraintes du cahier des charges étaient que ce soit un lieu pas trop loin de ce dernier, qui soit dans un lieu magnifique et le parc là est magnifique, qui donne sur la ville et qui permette la tenue de manifestations patriotiques au calme. Ce sera là un lieu de recueillement, ce sera un lieu de mémoire puisque sur ce Monument aux Morts seront réinscrits tous les noms des anciens combattants morts pendant cette grande guerre. En accord avec les associations d'anciens combattants on a tenu à conserver des éléments importants ; ce sont les deux grandes sculptures, œuvre du sculpteur LAITHIER si je me souviens bien, le monument lui-même ayant été fait par BOUTTERIN. Nous avons aussi gardé la partie centrale du monument, tout cela sera réinstallé sur l'esplanade.

Un concours a été lancé pour lequel nous avons eu 13 réponses. Nous en avons sélectionné 4 de façon totalement anonyme. Le jury, composé notamment d'architectes, de trois associations d'anciens combattants, de l'État, de la DRAC, de l'architecte des monuments historiques, qui était là intuitu personae a retenu à l'unanimité le projet qui a été proposé par Faubourg 2.3.4, Ousmane SOW, SBE Ingénierie. Je précise que nous avons retenu ce projet de façon totalement anonyme. C'est le même groupe qui a réalisé le Musée d'Ornans, ce qui est plutôt rassurant car ce qui a été fait à Ornans c'est plutôt

réussi. Il y aura aussi une statue, et pour moi c'est vrai que c'est plutôt une bonne surprise puisque c'est une statue d'Ousmane SOW. On a vu les dessins ; quand le marché sera passé on vous les montrera mais on ne peut pas le faire aujourd'hui parce que nous serions dans l'illégalité. C'est une statue monumentale en bronze comme le Victor Hugo, de la même hauteur ; c'est un soldat qui protège sous sa pèlerine un enfant et qui l'empêche de voir les misères de la guerre et le thème est «qui a été protégé, protégera». Ce sera quelque chose de très très chouette.

Au passage, je sais qu'un certain nombre d'entre vous twittent et qu'ils diffusent même sur twitter l'ensemble des documents du Conseil Municipal. Je vais faire un rappel à l'ordre aux intéressés qui ne sont d'ailleurs pas forcément là ce soir car ils diffusent avant le Conseil des documents qui sont des documents provisoires. Seul le Maire peut diffuser des documents lorsqu'ils ont été validés. Donc certains diffusent des documents provisoires avec le risque d'induire en erreur et certains des documents qui ont été diffusés pour ce Conseil sont faux, on diffuse donc de l'information qui est fausse. Je ne dis pas cela pour vous ennuyer. Nous sommes pour la plus totale transparence d'autant plus que, je le répète, tous les dossiers après le Conseil sont sur le site de la Ville où il suffit d'aller. Mais si nous avons par exemple diffusé le document du Monument aux Morts, je pouvais avoir de grandes difficultés entre autres peut-être avec des cabinets d'architecture qui n'ont pas été retenus, qui me diraient qu'avant même que le Conseil Municipal ne se prononce c'est déjà sur Internet. Donc ce n'est pas pour vous casser les pieds, ce n'est pas parce que je veux cacher les choses mais il n'est pas normal, il est même totalement interdit de diffuser des documents. Je vous donnerai la réglementation très précise dans ce domaine, on ne peut pas diffuser des documents qui sont provisoires. C'est un cavalier que j'ai fait là mais s'il advenait que certains continuent à rester dans l'illégalité, je ferais effectivement respecter la loi, que cela soit dit ou alors il faut tout cacher et ne rien vous donner, mais ce n'est pas notre façon de faire.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à ce monument et nous vous montrerons prochainement ce projet comme on fera une conférence de presse pour le présenter».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 18 juillet 2011.*